



**Lettre de mission à la CSI
pour la trajectoire vers un logiciel commun**

Date 12/09/14

Page 1 sur 1

Le Conseil d'Administration du CISME a décidé, en janvier 2009, la création d'une Commission « Système d'Information » à laquelle, il demandait une réflexion et des propositions quant à l'amélioration de la communicabilité et l'efficacité des systèmes d'informations présents dans les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI).

L'essentiel des objectifs, fixés par la lettre de mission de 2009, ayant été menés à terme, le Conseil d'Administration du CISME a validé, en septembre 2012, la pérennité de la Commission Système d'Information et lui a demandé de poursuivre son action avec de nouveaux objectifs :

1. accompagner la prise en compte par les SSTI de la mise en œuvre du langage commun, notamment à travers la saisie des données par les médecins du travail et les autres personnels de Services et l'analyse statistique.
2. veiller au respect de l'utilisation des Thésaurus Harmonisés et organiser leur évolution par un travail de veille en fonction des données de la science.
3. suivre l'évolution des systèmes d'informations utilisés par les SSTI et favoriser leur convergence.

Dans la continuité des travaux entrepris sur ces points par la Commission, le Conseil d'Administration du CISME a acté, lors de la séance de juin 2014, de lui confier la réalisation de l'étude pour la trajectoire vers, à terme, un logiciel commun.

A partir de cette base, le Conseil d'Administration donne mission à la Commission Système d'Information pour mettre en œuvre un calendrier de réalisation de ce projet.

Dans l'objectif de permettre aux Services de Santé au Travail Interentreprises de disposer de logiciels utilisant des architectures et des structures de bases de données communes, convergentes et interopérables, une étape préalable consiste à mettre à disposition, des Services, un cahier des charges commun des fonctionnalités des logiciels métiers.

A cette fin, un sous-groupe de travail de la Commission Système d'Information va être constitué afin d'organiser le calendrier des travaux durant l'année 2014-2015.

L'avancée des travaux de ce sous-groupe fera régulièrement l'objet d'informations portées à la connaissance du Conseil d'Administration du CISME.